

Mise en oeuvre de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse pour 2010-2012

2013/2073(INI) - 10/09/2012 - Document de base non législatif

OBJECTIF : projet de rapport conjoint 2012 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (*Stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse pour 2010-2018*).

CONTEXTE : [la résolution du Conseil](#) relative à un cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018) impose à l'UE d'établir **un rapport sur la jeunesse à la fin de chaque cycle triennal** dans un double objectif:

- 1) évaluer les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs généraux de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse ;
- 2) constituer une base pour l'établissement des priorités à prévoir dans le prochain cycle de travail.

La présente communication contient le projet de rapport de l'UE sur la jeunesse que le Conseil doit adopter dans ce contexte.

CONTENU : le cadre de coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018) fondé sur la communication de la Commission intitulée «[Stratégie de l'UE pour investir en faveur de la jeunesse et la mobiliser](#)» visait à :

- créer davantage de possibilités et instaurer l'égalité des chances pour tous les jeunes dans l'enseignement et sur le marché du travail;
- favoriser la citoyenneté active, l'inclusion sociale et la solidarité de tous les jeunes.

Cette stratégie sur laquelle le Parlement européen s'est prononcé dans [une résolution de 2010](#) se subdivise en 2 cycles.

1^{er} cycle de la stratégie : la mise en œuvre du 1^{er} cycle de travail triennal de la stratégie qui couvre la période **2010-2012** a montré **sa durabilité et sa souplesse** en tant que cadre pour une série d'actions mises en œuvre par la Commission, les États membres et d'autres parties prenantes. Elle a servi d'instrument pour forger des liens entre des domaines d'action, notamment l'emploi et l'esprit d'entreprise, l'éducation et la formation ainsi que l'inclusion sociale, afin d'élaborer des solutions à plusieurs facettes en faveur des jeunes. Elle s'est révélée appropriée pour dégager des solutions permettant de **résorber l'important chômage des jeunes** qui sévit actuellement et pour soutenir le nombre croissant de jeunes qui ne sont ni dans la vie active, ni dans le système éducatif, ni en formation.

L'autre volet portant sur **l'animation socio-éducative** a contribué au développement des jeunes. L'approfondissement et l'élargissement du dialogue avec les jeunes non seulement relèvent la qualité et la légitimité de la politique de la jeunesse mais augmentent aussi les attentes vis-à-vis de l'UE et de ses États membres. À cet effet, l'UE devrait mettre tout en œuvre pour inciter tous ses jeunes à participer au façonnement de l'avenir de l'UE.

2^{ème} cycle de la stratégie : pour développer sa contribution à Europe 2020, le 2^{ème} cycle triennal de la stratégie (**2013-2015**) doit s'attaquer aux problèmes que la crise a engendrés pour les jeunes.

L'accent doit être mis sur :

- l'emploi et l'esprit d'entreprise,
- le renforcement de l'accès au travail,
- le développement des aptitudes d'innovation et de créativité des jeunes ;
- l'inclusion sociale, la santé et le bien-être.

Les principales actions envisagées dans ce contexte peuvent se résumer comme suit :

1) renforcement du lien entre la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse et Europe 2020 : les priorités du prochain cycle de travail doivent concorder avec les priorités et activités générales actuelles d'Europe 2020. **L'emploi des jeunes continuera à être une question prioritaire pour l'UE.** Les États membres devront cibler les jeunes qui ne sont pas dans la vie active et qui ne sont ni dans l'enseignement ni en formation et faire le meilleur usage des financements de l'UE disponibles. Ils doivent déployer des efforts plus importants afin d'élargir l'accès des jeunes à l'emploi, aux contrats d'apprentissage et de stage et d'améliorer leur aptitude à l'emploi.

La Commission appuie les efforts des États membres en lançant de nouvelles initiatives au niveau de l'UE :

- l'initiative «**Ton premier emploi EURES**», qui aide les jeunes à trouver un travail à l'étranger, et de l'appui à la constitution de **garanties pour la jeunesse** (dispositifs que les États membres doivent mettre sur pied pour garantir que tous les jeunes bénéficient d'une proposition d'emploi de qualité, poursuivent des études, aient un contrat d'apprentissage ou un stage dans les 4 mois qui suivent leur entrée dans le chômage et d'un cadre de qualité pour les stages) ;
- les programmes dans le domaine de **l'éducation et de la jeunesse** ;
- le renforcement de la coopération sur le terrain afin de favoriser la situation **des jeunes plus vulnérables ou au bord de l'exclusion sociale** ;
- la promotion et la reconnaissance de **l'apprentissage non formel et informel** dans le cadre de l'animation socio-éducative et dans l'encouragement à la participation aux organisations de jeunes dans l'optique d'acquérir des aptitudes transversales.

2) progrès dans la mise en œuvre : la communication met en avant les difficultés de mise en œuvre dans certains secteurs. La Commission note que la coopération intersectorielle peut être améliorée dans tous les domaines qui touchent les jeunes. Chacun doit consentir des efforts supplémentaires pour asseoir sa politique de la jeunesse sur davantage de faits concrets et échanger ses bonnes pratiques par l'apprentissage mutuel.

Le dialogue structuré avec les jeunes peut être renforcé en élargissant le cercle des participants aux groupes de travail nationaux et en veillant à ce que les décideurs prennent les recommandations des jeunes pleinement en compte.

La Commission développera l'initiative de la carte «[Jeunesse en mouvement](#)» afin de faciliter la mobilité des jeunes dans toute l'Europe. Elle sensibilisera tous les jeunes et facilitera le dialogue avec eux, en particulier ceux qui ont moins de perspectives, par les nouveaux instruments interactifs du Portail européen de la jeunesse. La politique de la jeunesse étudiera aussi les mesures permettant d'encourager le potentiel de créativité et d'innovation des jeunes lorsqu'il s'agit de tenter de s'attaquer aux problèmes de l'emploi, de l'aptitude à l'emploi et de l'inclusion. Le programme «[Jeunesse en action](#)» et le futur programme de l'UE concernant les jeunes joueront un rôle particulier pour soutenir ces initiatives dans ce contexte.